



FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS EN VUE D'UN MARIAGE

A ADRESSER AU SERVICE POPULATION / ÉTAT CIVIL

etatcivil@mont-saint-guibert.be / 010/65.75.75

DATE SOUHAITÉE DE MARIAGE : jour : le / / à h

DONNÉES DU/DE LA FUTUR(E) EPOUX/SE (conjoint 1) :

Nom : Prénom(s) :

Lieu et date de naissance¹ : le / /

Nationalité² : État civil³ :

Adresse de domicile :

Numéro national : - Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Nom souhaité après mariage⁴ :

Profession (facultatif) :

Filiation paternelle : Nom : Prénom(s) :

Lieu et date de naissance : le / /

Numéro national (si connu au Registre national belge) : -

Nationalité :

Filiation maternelle : Nom : Prénom(s) :

Lieu et date de naissance : le / /

Numéro national (si connu au Registre national belge) : -

Nationalité :

Avez-vous des enfants ? Si oui, citez-les et précisez s'il s'agit d'enfant(s) commun(s) (nom, prénoms, date de naissance) :

.....
.....

¹ Si le conjoint n'est pas né en Belgique, ce dernier devra communiquer son **acte de naissance**, lequel devra être récent (daté de moins de six mois à la signature de la déclaration de mariage) et dûment légalisé ou apostillé si nécessaire (<https://diplomatie.belgium.be/fr/legalisation-de-documents/criteres-de-recherche-legalisation>). De même, s'il n'est pas établi en français, il devra également être traduit par un traducteur juré belge.

² Le conjoint est tenu de nous communiquer la **preuve de sa nationalité** (carte d'identité nationale ou passeport). De plus, si le conjoint n'est pas de nationalité belge, un **certificat de coutume** récent (daté de moins de six mois à la signature de la déclaration de mariage) est à réclamer auprès de l'ambassade du pays d'origine en Belgique. Ce document reprendra un extrait du droit national applicable au mariage.

³ Si le conjoint n'est pas belge, un **certificat d'état civil** (de célibat, de divorce ou de veuvage) sera à réclamer à l'ambassade du pays d'origine en Belgique. Ce document devra être daté de moins de six mois à la signature de la déclaration de mariage).

⁴ Cette faculté est seulement laissée aux personnes de nationalité étrangère dont le droit national autorise le changement de nom suite au mariage.

DONNÉES DU/DE LA FUTUR(E) EPOUX/SE (conjoint 2) :

Nom : Prénom(s) :
Lieu et date de naissance¹ : le / /
Nationalité² : État civil³ :
Adresse de domicile :
Numéro national : - Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :
Nom souhaité après mariage⁴ :
Profession (facultatif) :

Filiation paternelle : Nom : Prénom(s) :
Lieu et date de naissance : le / /
Numéro national (si connu au Registre national belge) : -
Nationalité :

Filiation maternelle : Nom : Prénom(s) :
Lieu et date de naissance : le / /
Numéro national (si connu au Registre national belge) : -
Nationalité :

Avez-vous des enfants ? Si oui, citez-les et précisez s'il s'agit d'enfant(s) commun(s) (nom, prénoms, date de naissance) :

.....
.....
.....

Les futurs conjoints joignent à la présente fiche de renseignements **la copie recto/verso de leur titre d'identité** (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.

¹ Si le conjoint n'est pas né en Belgique, ce dernier devra communiquer son **acte de naissance**, lequel devra être récent (daté de moins de six mois à la signature de la déclaration de mariage) et dûment légalisé ou apostillé si nécessaire (<https://diplomatie.belgium.be/fr/legalisation-de-documents/criteres-de-recherche-legalisation>). De même, s'il n'est pas établi en français, il devra également être traduit par un traducteur juré belge.

² Le conjoint est tenu de nous communiquer la **preuve de sa nationalité** (carte d'identité nationale ou passeport). De plus, si le conjoint n'est pas de nationalité belge, un **certificat de coutume** récent (daté de moins de six mois à la signature de la déclaration de mariage) est à réclamer auprès de l'ambassade du pays d'origine en Belgique. Ce document reprendra un extrait du droit national applicable au mariage.

³ Si le conjoint n'est pas belge, un **certificat d'état civil** (de célibat, de divorce ou de veuvage) sera à réclamer à l'ambassade du pays d'origine en Belgique. Ce document devra être daté de moins de six mois à la signature de la déclaration de mariage).

⁴ Cette faculté est seulement laissée aux personnes de nationalité étrangère dont le droit national autorise le changement de nom suite au mariage.

DONNÉES RELATIVES AUX ÉVENTUELS TÉMOINS (facultatif : min 0, max 4 majeurs) :

1. Nom : Prénom(s) :
Adresse de domicile :
Numéro national (si connu au Registre national belge) : ..-
Nationalité : Lien de parenté avec le conjoint 1 ou 2 :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :
2. Nom : Prénom(s) :
Adresse de domicile :
Numéro national (si connu au Registre national belge) : ..-
Nationalité : Lien de parenté avec le conjoint 1 ou 2 :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :
3. Nom : Prénom(s) :
Adresse de domicile :
Numéro national (si connu au Registre national belge) : ..-
Nationalité : Lien de parenté avec le conjoint 1 ou 2 :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :
4. Nom : Prénom(s) :
Adresse de domicile :
Numéro national (si connu au Registre national belge) : ..-
Nationalité : Lien de parenté avec le conjoint 1 ou 2 :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

Au plus tard le jour de la signature de la déclaration de mariage, **la copie recto/verso des titres d'identité** (carte d'identité ou passeport) du/des témoin(s) devra être communiquée.

QUESTIONS DIVERSES UTILES À LA PRÉPARATION DE VOTRE CÉRÉMONIE :

1.	Parlez-vous tous les deux français ? <u>Si non</u> , l'intervention d'un interprète juré belge sera requise et à prévoir par les époux le jour de la cérémonie.	OUI – NON
2.	Prévoyez-vous un échange d'alliances (ou d'objets symboliques) durant la cérémonie ?	OUI – NON
3.	Prévoyez-vous la diffusion de musique durant votre cérémonie ? Si oui, précisez : <u>le nombre de musique</u> (max 3 – entrée/signature/sortie) : <u>le format</u> : ☐ SPOTIFY ☐ BLUETOOTH ☐ USB ☐ Autre : <u>la personne responsable</u> :	OUI – NON
4.	Après la cérémonie, êtes-vous attendu (ex : cérémonie religieuse) ? <u>Si oui</u> , précisez l'heure à laquelle vous devez avoir quitté l'Administration communale :	OUI – NON
5.	Acceptez-vous que l'Officier de l'État civil prenne éventuellement contact avec votre/vos témoin(s) pour toutes informations complémentaires ?	OUI – NON
6.	Quel est le nombre approximatif de personnes que vous projetez d'inviter à la cérémonie ?	
7.	Avez-vous un souhait ou une remarque à nous formuler (ex : discours, dépôt de fleurs dans la salle, etc) ?	OUI – NON
8.	Acceptez-vous que nous annoncions votre mariage dans le bulletin communal (noms, prénoms et date de mariage) ?	OUI – NON
9.	Afin que l'Officier d'État civil puisse personnaliser votre cérémonie, avez-vous une éventuelle anecdote à nous partager (par exemple : circonstances de votre rencontre : date, lieu, etc) ?	OUI – NON
10.	Afin de vous gâter au mieux, précisez-nous votre préférence : ☐ cadeau festif avec alcool ☐ cadeau festif sans alcool	

Par la présente, les futurs époux reconnaissent avoir été informés que seules les **projections biodégradables** (par exemple du riz, pétales de fleurs) sont autorisées à la sortie de la cérémonie de mariage. Ces derniers s'engagent à faire respecter cela.

SIGNATURE FUTUR CONJOINT 1

SIGNATURE FUTUR CONJOINT 2